

# Résolution sur les cas des défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement Andrie Yunus et Muhammad Rosidi en Indonésie

2026/2738(RSP) - 21/05/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 469 voix pour, 38 contre et 62 abstentions, une résolution sur les cas des défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement Andrie Yunus et Muhammad Rosidi en Indonésie.

Le texte adopté en séance plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Le Parlement a rappelé les attaques à l'acide perpétrées en 2026 contre le défenseur des droits de l'homme Andrie Yunus et le militant écologiste Muhammad Rosidi et a exprimé son inquiétude face au rétrécissement de l'espace civique en Indonésie, à la répression croissante des militants et des journalistes, à la discrimination à l'encontre des minorités, aux restrictions imposées à la critique et aux violences persistantes en Papouasie et en Papouasie occidentale.

Dans cette résolution, le Parlement a exprimé sa vive préoccupation face aux attaques perpétrées contre Andrie Yunus et Muhammad Rosidi, ainsi que face à la violence plus générale dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement en Indonésie, notamment ceux qui dénoncent les activités extractives illégales.

L'Indonésie est appelée à :

- mener une enquête rapide, approfondie, transparente et indépendante sur les deux attaques et traduire en justice tous les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les instigateurs, devant des tribunaux civils afin de mettre fin à l'impunité;
- reconsidérer et modifier substantiellement la législation répressive et garantir un environnement sûr pour les défenseurs des droits de l'homme, les militants écologistes, les syndicats et les journalistes, à l'abri de la surveillance, du harcèlement et des représailles.

De plus, les députés sont profondément préoccupés par les projets du gouvernement qui risquent de restreindre davantage la liberté d'expression, notamment les projets de loi sur la désinformation, la radiodiffusion et la cybersécurité, ainsi que les projets visant à soumettre les défenseurs des droits de l'homme à des contrôles et des homologations afin de déterminer qui peut bénéficier d'une protection juridictionnelle.

Soulignant le rôle de l'Indonésie en tant que partenaire stratégique de l'UE et interlocuteur clé dans la résolution des défis régionaux, le Parlement a appelé l'UE à faire respecter ses engagements en matière de droits de l'homme, de travail et d'environnement dans toutes ses relations avec l'Indonésie et a appelé la Commission à financer la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, il convient d'intensifier la coopération avec l'Indonésie, y compris au plus haut niveau et dans les instances internationales, afin de remédier à la détérioration de la situation des droits de l'homme, notamment en Papouasie et en Papouasie occidentale, y compris par le biais du dialogue UE-Indonésie sur les droits de l'homme.

